

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 28 avril 2008**

CP 08/04-18

**PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION ET  
D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - PDIAE**

Le PDIAE 2008, adopté par le Conseil Général en sa réunion du 22 février 2008 prévoit la mise place de trois types d'actions, à savoir :

- des actions représentant 1 031 823 € réalisées par les services de la direction de la solidarité départementale,
- des actions d'insertion sociales générales (liées à la santé, à la scolarité, à l'accompagnement des jeunes, etc...) assurées par divers opérateurs déjà retenus (associations-CCAS) pour un montant de 543 421 €
- des actions restant à sélectionner après appel à projets dans la limite d'une enveloppe de 1 049 722 €

Conformément a cette décision, un appel à projets a été organisé dans les conditions suivantes :

- publicité : diffusion, le 3 décembre 2007, d'un avis dans la presse (au niveau départemental), auprès des fédérations régionales des organismes d'insertion et auprès des structures missionnées dans le précédant PDI ;
- dossier de candidature publié sur le site internet du Conseil Général ;
- date limite de réception des propositions fixée au 10 janvier 2008 ;
- étude des projets confiée à une commission ad hoc composée des membres de la 5ème commission, des trois présidents de commissions locales d'insertion et d'un représentant des services de l'Etat.

A l'issue de ces réunions des 25 janvier et 28 février 2008, la commission ad hoc a retenu les opérations récapitulées en annexe représentant 1 121 852 €

Le dépassement de 72 130 €prévisionnel, sous réserve du solde du PDIAE 2007 (AE n° 2475 et n° 2738), fera l'objet d'un ajustement budgétaire en DM1.

Il importe de rappeler que, depuis 2005, les PDIAE sont cofinancés par le fonds social européen (FSE), et que le programme 2008 a également vocation à bénéficier de ces financements sous forme de subvention globale, dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2007-2013.

L'accompagnement technique sera confié, comme à l'accoutumée, au Cabinet CEIDAG qui devient, en 2008, opérateur du PDIAE. Cet accompagnement du dispositif, dans le cadre de la subvention globale FSE, concerne d'une part l'appui technique de l'évaluation des actions du PDIAE et d'autre part un appui technique au porteur de projets pour une meilleur prise en compte des priorités de la mesure 3/3 du programme opérationnel FSE.

Je vous rappelle en outre, que le Conseil Départemental d'Insertion réuni le 15 avril 2008 a donné un avis favorable au PDIAE 2008.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le PDIAE 2008 étant précisé que la situation des lignes budgétaires correspondantes serait la suivante :

- article 657 424 sous fonction 544 ..... 1 037 255 €
- article 657-348 sous fonction 544 ..... 84 597 €

Ces montants sont répertoriés en annexes au présent rapport.

## **DECISION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération du Conseil Général du 22 février 2008 adoptant le plan départemental d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi,

Vu l'avis favorable du Conseil départemental d'insertion réuni le 15 avril 2008,

Après en avoir délibéré,

## LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que la commission ad-hoc réunie les 25 janvier et 28 février 2008 a retenu les opérations récapitulées en annexe ;
- Valide le Plan Départemental d'Insertion et d'Accompagnement vers l'Emploi (P.D.I.A.E.) 2008 qui, outre l'appel à projets, prévoit des actions réalisées par nos propres services valorisées à hauteur de 1 031 823 € et des actions subventionnées lors du BP 2008 représentant 543 421 € à imputer à l'article 657.424 pour un montant de 478 103 € et à l'article 657.348 pour un montant de 65 318 € sous-fonction 544 du budget départemental (cf liste rappelée en annexe) ;
- Décide d'allouer aux opérateurs retenus dans le cadre de l'appel à projets les subventions visées en annexe 1 ressortant à 1 037 255 € imputés à l'article 657.424 et 84 597 € imputés à l'article 657.348, sous-fonction 544 du budget départemental ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les conventions de mise en oeuvre du PDIAE à passer avec les opérateurs retenus conformément au modèle présenté.

Pour l'adoption : 8 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté

Le Président,

SIGLE	DENOMINATION	SIEGE SOCIAL
ADARAH	association départementale d'aide et de réinsertion par l'autonomie et l'hébergement	2111 route de la vitarelle 82 000 Montauban
ADIF	association départementale d'insertion et de formation	244 rue de l'Abbaye 82 003 Montauban cédex
CIBC 82	centre interinstitutionnel de bilans de compétences	67faubourg lacapelle 82 000 Montauban
EREF	espace rural emploi formation (site de proximité)	Saint Bernard 82 140 Saint Antonin Noble Val
GIRPEH	groupement interprofessionnel régional pour la promotion de l'emploi des personnes handicapées	11boulevard des Récollets 31 078 Toulouse
CEPARLESMO	c'est par les mots	16 impasse Coli 82 000 Montauban
INSTEP	institut d'éducation permanente Midi-Pyrénées	25 avenue Briand 82 000 Montauban
AIRAS CAP2000	association intercommunale de ressources et d'action sociale	29 avenue J Baylet 82 400 Valence d'Agen
AVEC	apprentissage valorisation échange culture	17 rue d'Albert 82 000 Montauban
CIDF 82	centre d'information sur les droits des femmes et des familles	13 allées de Mortarieu 82 000 Montauban
ACTI-RENOV	actions de rénovation	84 impasse Marchand 82 000 Montauban
AFI	association formation insertion	6 route de Montauban 82710 Bressols
ADIE	association pour le droit à l'initiative économique	3 rue de Bayard 31 000 Toulouse
MFR	maison familiale rurale	route de la Mégère 82 200 Moissac
AIGV	aide à l'insertion des gens du voyage	BP 100 82103 Castelsarrasin
SCOP OZON	société coopérative ouvrière de production "osons"	Saint Bernard 82 140 Saint Antonin Noble Val